

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail – Liberté – Patrie

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS)



PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL SAINT PEREGRIN A LOME (TOGO) AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL (SERVICES DE CONSULTANTS)

.....

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL SAINT PEREGRIN A LOME (TOGO)

.....

Date : 12 Janvier 2022 – 27 Janvier 2022

Pays : Togo

Autorité Contractante : CNSS

Type : Appel à manifestation d'intérêt

Référence de l'avis : N° 226 /2022/CNSS/DG/CDGI/DPRI-DGCC/RMP du 14 JAN 2022

1. **La Caisse Nationale de Sécurité Sociale**, dispose des fonds sur son budget autonome, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché de travaux de l'hôtel **Saint Pérégrin à Lomé (Togo)**.
2. Les services du consultant sont constitués en une seule mission.
Le délai des prestations est de Seize (16) mois.
3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations de services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services.

4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
- a) La nature des activités du consultant et le nombre d'années d'expérience **[20 points]** :
 - Nombre d'années d'expérience : 10 points
✓ 1 point par année d'expérience : Note maximale = 10 points
 - Domaine d'activité : 10 points
Bureau spécialisé dans les infrastructures routières : 1,5 points ;
Bureau spécialisé dans les VRD (Voiries et réseaux divers) : 1,5 points et ;
Bureau spécialisé dans le domaine du bâtiment : 7 points
 - b) Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations **[20 points]** :
 - Bâtiments et/ou travaux publics : 20 points
 - Autres : 0 point
 - c) Les références du consultant concernant l'exécution de marchés analogues **[50 points] répartis comme suit** :
 - 05 points par mission d'étude technique de voirie y compris assainissement au cours des cinq dernières années dans l'espace UEMOA. Note maximale = 10 points
 - 05 points par mission d'études techniques des travaux de construction d'un bâtiment à usage administratif de cinq (05) niveaux (R+3 avec sous-sol), réalisée au cours des dix (10) dernières années dans l'espace UEMOA. Note maximale = 10 points
 - 05 points par mission de supervision et de contrôle des travaux d'aménagement de voiries y compris assainissement au cours des cinq (05) dernières années dans l'espace UEMOA. Note maximale = 10 points.
 - 05 points par mission de supervision et de contrôle des travaux de construction d'un bâtiment à usage administratif de cinq (05) niveaux (R+3 avec sous-sol), réalisée au cours des dix (10) dernières années dans l'espace UEMOA. Note maximale = 20 points.

NB : Toute mission ou expérience citée doit être justifiée par une preuve (attestation de bonne exécution + page de garde et de signature du contrat).

- d) L'organisation technique et managériale du cabinet [**10 points**],
- Présentation du cabinet : Nombre de directions/services ; composition et organigramme : 05 points ;
 - Moyens humains et qualifications du personnel permanent : 2,5 points et ;

Afin d'apprécier la qualification du personnel permanent, les candidats fourniront les copies des diplômes d'au moins trois (03) employés permanents et les contrats les liants au candidat.

- Moyens matériels propres du cabinet (fournir les preuves) : 2, 5 points
- e) Il est demandé aux candidats de fournir ces informations indiquant leurs capacités techniques pour exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans des conditions semblables, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Ils doivent fournir ces informations en restant dans la fourchette de 05 à 20 pages.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

- f) Les candidats doivent joindre à leur manifestation d'intérêt les autres documents suivants :

Pour les entreprises communautaires

- Carte d'immatriculation fiscale en cours de validité ou toute pièce équivalente en cours de validité ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation de régularité fiscale ou quitus fiscal en cours de validité ;
- Quitus social en cours de validité ;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation sur les marchés antérieurs.

Pour les entreprises étrangères

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB : A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale, du quitus social et de l'attestation de paiement de la taxe

parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

5. A la suite de l'évaluation, une liste restreinte de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité technique et le montant de la proposition (Sélection qualité-coût).

NB : Les soumissionnaires sont informés que leurs offres financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la version finale du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'économie et des finances au <http://fiances.gouv.tg>. Dans le cas contraire, leurs offres financières seront redressées.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Responsable des marchés publics ; cnss@cnss.tg avec copie à gilbertlimazie@gmail.com et prendre connaissance au sujet des documents de référence à l'adresse ci-après :

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Direction Générale

Secrétariat du DPRI (1^{er} étage couloir de droite)

Boulevard EYADEMA

Lomé-TOGO Téléphone : (00228)22 25 96 96

Télécopie (228)22 51 99 26) et aux heures suivantes : de 08 H à 12 H 00

et 15 H 00 à 17 TU.

7. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être déposées en quatre (04) exemplaires (l'originale + 03 copies) à l'adresse ci-après avec la mention « Prestations de supervision et de contrôle des travaux de construction de l'Hôtel Saint Pérégrin à Lomé -Togo ». Au plus tard le 27 janvier 2022 à 9h00mm (heure locale).

Adresse du dépôt des manifestations d'intérêt :

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Direction Générale

Secrétariat du DPRI (1^{er} étage couloir de droite)

Boulevard EYADEMA

Lomé- TOGO Téléphone : (00228) 22 25 96 96

Télécopie (228) 22 51 99 26 au plus tard le 27 janvier 2022 à 9h 00mn

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.



4

NB : Les plis contenant les manifestations d'intérêt doivent être remis de la main à la main. La soumission des manifestations d'intérêt par voie électronique n'est pas autorisée ; la soumission des plis par tout autre moyen se fait au risque et péril du candidat.

8. Les plis des manifestations d'intérêt seront ouverts le même jour à **09h 30 (heure locale)** dans **la grande salle de réunion de la CNSS**, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

Fait à Lomé, le **14 JAN 2022**

La Personne Responsable
des Marchés Publics

